



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
tenant lieu de Programme Local d'Habitat et de Plan de Mobilité (PLUi-HM)
de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

Du lundi 15 juin 2026 à 9h00 au vendredi 24 juillet 2026 à 12h00

Objet de l'enquête publique

Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie informe le public que par arrêté n°2026_ARURB_002 en date du 22/05/2026 a été prescrite l'enquête publique portant sur la révision générale de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et de Plan de Mobilité (PLUi-HM).

Durée de l'enquête

Du lundi 15/06/2026 à 9h00 au vendredi 24/07/2026 à 12h00 (40 jours).

La commission d'enquête

Par décision n° E26000043/38 du 24/04/2026 et décision de remplacement du 12/05/2026, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné une commission d'enquête composée comme suit :

Président : Monsieur Jean-Louis **PRESSE**

Commissaires enquêteurs titulaires : Madame Violette **RAGUÉ** et Madame Denise **LAFFIN**

Commissaire enquêteur suppléant : Madame Sophie **BEZAULT**

Composition du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique comporte :

- le projet de révision générale du PLUi-H comprenant : la procédure administrative, le PADD, le rapport de présentation, le règlement écrit et graphique, les annexes, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), les programmes des orientations et actions (POA).
- Le bilan de la concertation
- Les avis rendus par les personnes publiques associées et consultées
- Les avis rendus par les conseils municipaux des 17 communes du territoire
- L'avis rendu par l'autorité environnementale (MRAE)
- Le mémoire en réponse de la collectivité à l'avis de la MRAE
- Les mesures de publicités
- Les courriers de désignation de la Commission d'enquête du TA

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée d'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier au siège de la Communauté de Communes, et au sein des mairies de 4 communes membres de la Communauté de Communes à savoir : Marcellaz-Albanais, Vallières-sur-Fier, Vaulx et Massingy. La consultation du dossier papier pourra intervenir aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jour(s) férié(s) et jours de fermeture exceptionnelle.

Le dossier à consulter étant identique dans tous les lieux d'enquête ci-avant désignés, chaque personne intéressée pourra le consulter dans le lieu de son choix.

Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique depuis le registre dématérialisé à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/7365>.

Un poste informatique sera tenu à disposition en accès libre au siège de la Communauté de Communes aux jours et horaires habituels d'ouverture sur la période considérée, sauf jour férié et jour de fermeture exceptionnelle, afin de permettre la consultation du dossier.

Modalités de dépôt des observations et propositions

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7365>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7365@registre-dematerialise.fr
- Dans les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un des membres de la Commission d'enquête, déposés à la Communauté de Communes et au sein des mairies de 4 communes membres du territoire de Rumilly Terre de Savoie, ci-avant désignées (Marcellaz-Albanais, Vallières-sur-Fier, Vaulx et Massingy).

- Par voie postale, au siège de l'enquête publique, à : Monsieur le Président de la commission d'enquête, Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, 3 Place de la Manufacture – BP69, 74152 Rumilly Cedex.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête publique ne pourront pas être pris en considération par la Commission d'enquête.

Accueil du public

La Commission d'enquête se tiendra à disposition du public, pour recevoir ses observations, dans les lieux, jours et heures suivants :

Sites et adresses des lieux d'enquête publique	Dates et horaires des permanences
Siège de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie 3 place de la Manufacture BP 69, 74152 Rumilly Cedex	Mardi 16 juin 2026 : de 15h à 18h Samedi 04 juillet 2026 : de 9h à 12h Mercredi 08 juillet 2026 : de 14h à 17h Vendredi 24 juillet 2026 : de 9h à 12h
Mairie de Marcellaz-Albanais 33 place de l'Albanais, 74150	Samedi 20 juin 2026 : de 9h à 12h Samedi 27 juin 2026 : de 9h à 12h Samedi 18 juillet 2026 : de 9h à 12h
Mairie de Vallières-sur-Fier 101 route d'Annecy, 74150	Mardi 23 juin 2026 : de 14h à 17h Lundi 06 juillet 2026 : de 14h à 17h Lundi 20 juillet 2026 : de 9h à 12h
Mairie de Vaulx 32 route d'Hauteville, 74150	Vendredi 26 juin 2026 : de 14h à 17h Jeudi 16 juillet 2026 : de 14h à 17h
Mairie de Massingy 1 Route du Chef-Lieu, 74150	Mardi 16 juin 2026 : de 14h à 17h Vendredi 03 juillet 2026 : de 14h à 17h Vendredi 24 juillet 2026 : de 9h à 12h

Mesures de publicité

Cet avis sera affiché au siège de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et dans les communes membres de la Communauté de Communes (Bloye, Boussy, Crempigny-Bonneguête, Etercy, Hauteville-sur-Fier, Lornay, Marcellaz-Albanais, Marigny-Saint-Marcel, Massingy, Moye, Rumilly, Saint-Eusèbe, Sales, Thusy, Vallières-sur-Fier, Vaulx, Versonnex).

Il sera publié dans 2 journaux diffusés dans le département de la Haute-Savoie, à savoir « Le Dauphiné Libéré » et « l'Hebdo des Pays de Savoie » au plus tard 15 jours avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la Commission d'enquête transmettra à Monsieur le Président de Rumilly Terre de Savoie et au Président du Tribunal Administratif de Grenoble, le dossier d'enquête, son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions de La Commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, au siège de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et sur le registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/7365>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Au terme de l'enquête publique, le projet de révision générale du PLUi-HM, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la Commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation.